

D'une manière générale, le chancelier a indiqué que la détection précoce était analysée dans le cadre de l'évaluation de la gestion de crise pendant la pandémie de Covid-19. Selon lui, on peut toutefois d'ores et déjà constater que la détection précoce n'a pas permis de prévoir l'ampleur de la pandémie. Certains aspects de la crise étaient pourtant connus depuis longtemps (dépendance à l'égard d'autres pays pour ce qui est des médicaments, par ex.).

La CdG-E est arrivée à la conclusion qu'il fallait attendre l'évaluation du Conseil fédéral, notamment, pour réexaminer cette question avec la ChF en temps voulu. La commission se penchera également sur les changements relatifs aux ECS et aux ERNS.

4.8.3 Défis en matière de protection des données

Dans le cadre de son inspection visant à analyser les mesures prises par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie de Covid-19, la CdG-N a également décidé de se pencher sur la question des défis liés à la protection des données. À cette fin, elle a auditionné en novembre 2020 le PFPDT.

Pendant la première vague de la pandémie, les aspects relevant de la protection des données concernaient surtout les trois points suivants :

- la collaboration entre l'administration fédérale et Swisscom visant à localiser et à visualiser les rassemblements ;
- l'application Swiss Covid ;
- les plans de protection des établissements de restauration incluant l'enregistrement de données personnelles.

Lors de son audition, le PFPDT a indiqué que, au début de la pandémie, on avait oublié d'associer son service aux diverses réflexions, notamment à celles concernant l'analyse des données de Swisscom. Toutefois, lorsque l'on s'est aperçu que les questions liées à la protection des données suscitaient visiblement un grand intérêt de la part du public, le PFPDT a rapidement été associé aux différents projets, d'une manière dont il s'est déclaré satisfait. Le préposé a par ailleurs relevé qu'il était important, particulièrement en temps de crise, de ne pas provoquer l'exclusion de certains groupes de personnes du fait de la numérisation.

La CdG-N a souligné que l'indépendance du PFPDT jouait un rôle majeur, notamment en temps de crise. Elle a estimé alors qu'il n'y avait pas lieu de prendre d'autres mesures du point de vue de la haute surveillance parlementaire. Les CdG s'entretiendront de nouveau avec le PFPDT en 2022, au plus tard.

5 Protection de l'État et services de renseignement

5.1 Missions, droits et organisation de la DélCdG

Dans le cadre de la haute surveillance parlementaire, la DélCdG contrôle les activités de la Confédération dans les domaines du renseignement civil et militaire. Con-